

du Conseil des Etats a été abandonnée. Notre groupe, ne partageant pas ces points de vue, soutiendra par conséquent, dans sa majorité, les rapports de minorités sur ces points.

Dans le domaine des droits fondamentaux, nous appuierons les avancées de l'actuel avant-projet. Ainsi, le droit à un environnement sain, l'énumération détaillée du droit à l'égalité et de la protection contre les discriminations, le droit à une fin de vie librement consentie. Nous refuserons, à une large majorité, les amendements des minorités sur ces objets.

Dans le sens d'une meilleure transparence, nous appuierons l'obligation faite aux partis et aux comités de campagne de publier leurs budgets et leurs comptes. Bref, nous sommes pour la transparence générale de la vie politique.

Dans le domaine des autorités publiques, cantonales et communales, notre groupe soutiendra, comme le Plénum en première lecture, l'idée de la protection de la minorité linguistique. De même, il votera en faveur de l'élection au système proportionnel du Conseil d'Etat, de l'introduction des conseils généraux, de l'instauration d'un tribunal de la famille. Il votera pour l'augmentation à 7 du nombre de membres du Conseil d'Etat, comme l'a voulu une nette majorité de la Constituante. Mais, au regard du nombre d'oppositions manifestées dans la population, convient-il, le cas échéant, de soumettre cette question à une votation populaire séparée?

En ce qui concerne la représentation des sexes dans les institutions politiques, la majorité de notre groupe est d'accord d'inscrire dans la constitution une clause de correction, au cas où subsisterait une trop grande distorsion en la matière. Il votera donc le rapport de minorité de la commission allant dans ce sens

Dans le domaine des tâches publiques, les commissions ont affiné la formulation des articles concernés sans procéder à de trop grands changements. L'avant-projet de deuxième lecture a gagné en qualité.

Un mot enfin sur les relations entre l'Etat et l'Eglise. Un vrai progrès a été accompli. Dans le sens d'une meilleure transparence et d'un contrôle plus strict des Eglises reconnues de droit public, le groupe soutiendra la proposition de la commission de conclure un contrat de prestations entre l'Etat et ces deux Eglises.

Matteo Luigi Abächerli, chef du groupe «Die Mitte Oberwallis» (ex CVPO)



A la fin de la première lecture, la nouvelle constitution semblait foncer droit dans le mur.

Mais les corrections apportées par les commissions de deuxième lecture allaient majoritairement dans la bonne direction, à nos yeux. Un léger optimisme s'est alors installé dans nos rangs. S'agissait-il du changement de tendance tant attendu, auquel on travaillait depuis deux ans ? Avait-on enfin pris conscience du danger qui nous menaçait, et avait-on légèrement modifié le cours des choses pour qu'il y ait au moins une chance d'éviter la faillite de la révision de la constitution ?

Malheureusement, l'optimisme s'est assez vite envolé. Même avant l'entrée en matière il était clair que la résistance se formait dans le bas du canton et qu'une grande offensive suivrait lors de la deuxième lecture. Il est également apparu rapidement que les thèmes importants pour le Haut-Valais seraient fortement mis sous pression. Comme l'élection des conseillers aux Etats et des conseillers d'Etat, ou encore la clé de répartition des sièges au Grand Conseil entre les cercles électoraux.

A la tête de la résistance, on trouve le groupe VLR. Ces derniers temps, il s'est clairement positionné comme un parti intransigeant lorsqu'il s'agissait de thèmes concernant la minorité linguistique du canton. D'ailleurs, son président du groupe n'en a pas fait un secret. Les voix au sein du VLR qui cherchaient le dialogue avec le Haut-Valais, et qui étaient intéressées par une solution qui unisse le canton se sont tuées (ou ont-elles été réduites au silence ?). Le fait est qu'aujourd'hui, le groupe VLR, hier hétérogène, se présente beaucoup plus compact. L'attitude négative envers le Haut-Valais y aurait-elle contribué ?

Le président du PLR, Florian Piasenta, et les stratèges du parti ne doivent cependant pas s'étonner si, une nouvelle fois, leurs efforts pour s'éta-

blir dans le Haut-Valais et obtenir de meilleurs résultats aux prochaines élections échouent. Il n'est pas possible d'obtenir un deuxième siège au Conseil national en 2023, même avec deux candidats haut-valaisans sur leur liste, en ignorant dans la pratique les préoccupations de la minorité germanophone et en voulant réduire leurs occasions de participation politique.

Le groupe VLR est appuyé dans ses efforts par les socialistes (groupe PS-GC). Pour eux, le Haut-Valais n'est pas une minorité à protéger, contrairement aux femmes (qui ne sont d'ailleurs pas une minorité dans le canton !), aux étrangers et à toutes sortes d'autres groupements. Non seulement ils ne sont pas prêts à protéger la minorité linguistique, mais ils veulent même réduire encore sa présence dans la vie politique, et cela à dessein, en sachant que le recul démographique dans le Haut-Valais est réel et se poursuivra. Les socialistes du Bas-Valais connaissent parfaitement la situation de leurs camarades haut-valaisans, qui détiennent moins de 10% des voix, malgré une longue participation au gouvernement. Le calcul pour le groupe PS-GC est vite fait. Chaque siège qui reste dans le Haut-Valais, le reste en mains bourgeoises; un siège bas-valaisan sur trois va à la gauche.

Le groupe des Verts, une partie du groupe Appel citoyen (AC), quelques membres du groupe Le Centre se laissent séduire par VLR et le PS-GC, auxquels ils fournissent les renforts nécessaires. L'UDCVR, en ce qui la concerne, brille par sa discrétion. La situation conseil elle leur convient bien. Après tout, ils ont été depuis toujours contre la révision de la constitution, et maintenant ils regardent de loin comment d'autres partis amènent le projet dans l'abîme. Ils sont également heureux que le SVPO ait déposé un grand nombre de propositions en vue de la deuxième lecture. Ils ont ainsi la possibilité d'utiliser cette deuxième lecture pour promouvoir leur image et polémique sans trop se salir les mains.

Ainsi, peu avant le début de la deuxième lecture, la révision de la constitution n'est pas du tout en bonne voie. Il semble que l'on se dirige aujourd'hui vers l'échec, encore plus rapidement qu'à la fin de la première lecture.

Peut-être faudrait-il enfin renoncer à vouloir révolutionner tous les principaux piliers démocratiques qui portent notre canton depuis plus de 100 ans ? Limitons-nous à quelques adaptations de qualité, indispensables au Valais du 21^e siècle.

Kurt Regotz, membre du groupe CSPO, et du Colège présidentiel



La nouvelle constitution: une source de discordes?

Nous avons été élus par les Haut-Valaisannes et les Haut-Valaisans pour rédiger une nouvelle constitution cantonale, plus ouverte sur l'avenir.

Nous n'avons pas été élus pour affaiblir notre représentation au Grand Conseil. Or, ce sera le cas si l'on prend en compte comme base de calcul la population résidente et non la population suisse, comme aujourd'hui, pour déterminer le nombre de députés par région. Car le Haut-Valais, en sa qualité de minorité culturelle et linguistique, avec un faible taux de croissance démographique, perdrait alors 3 sièges.

Notre proposition d'octoyer un minimum de 5 sièges par région pourrait atténuer un peu ce recul. Mais elle a été combattue séchement par les groupes du Valais romand, Le Centre, UDCVR, VLR et PS-GC. Des chiffres faux ont même été avancés dans la discussion afin d'empêcher cette protection marginale des petites régions.

Il ne s'agit pas simplement ici de 2 ou 3 sièges en plus ou en moins dans la députation cantonale, mais du juste respect, si important, de la particularité du Haut-Valais, cette minorité linguistique et culturelle. Il s'agit bien plus que d'un timide plaidoyer en faveur l'unité cantonale, de l'égalité sur le papier du français et de l'allemand, de la décentralisation bienvenue des services de l'Etat, de l'équilibre entre plaine et montagne, ou de choses analogues. Promesses qui ne coûtent rien à ceux qui les font!

L'adresse officielle de Sion, capitale d'un canton bilingue, figurera-t-elle demain uniquement en français? Les députés du Haut-Valais ne pourraient-ils plus y défendre leurs revendications dans leur langue maternelle, le «Oberwalliser Deutsch», mais en «bon allemand». Tout cela contrairement au canton de Berne, lui aussi bilingue, qui sait protéger sa minorité linguistique, et dans lequel les députés peuvent débattre dans leur dialecte.

Nous nous sommes efforcés d'inscrire dans la nouvelle constitution des règles particulières pour toutes les minorités possibles. La minorité haut-valaisanne seule subirait-elle une diminution de ses prérogatives, un dommage «constitutionnel»? Ainsi, dans l'actuel Conseil d'Etat, comprenant 5 membres, 1 siège était garanti au Haut-Valais. Dans le futur, il serait possible que le Haut-Valais n'obtienne aucun des 7 sièges prévus, faute de garantie. Pire encore, il est prévu d'élire le Conseil d'Etat au système proportionnel. Un tel système n'est pas adapté à l'élection des gouvernements cantonaux, d'ailleurs seul le Tessin la pratique. Par «la porte de derrière», ce système, plusieurs fois refusé par consultation populaire, reviendrait dans notre nouvelle constitution. Au détriment du Haut-Valais!

De plus, dans la double députation du canton au Conseil des Etats, l'avant-projet ne garantit pas 1 siège au Haut-Valais germanophone. Or, il serait important pour le Valais de déléguer un membre de langue allemande sous la coupole fédérale, au Stöckli, où une majorité parle allemand. Et ce serait pire si l'on introduisait la modalité de la liste unique: 2 ou 3 candidatures haut-valaisannes noyées au milieu de 10 à 20 candidatures bas-valaisannes! Les chances d'élection des candidatures haut-valaisannes seraient diminuées.

Malgré le fait que le taux de participation soit plus faible dans la partie romande du canton, pourquoi voudrait-on encore «mettre sous tutelle» le Haut-Valais en y forçant l'introduction de conseils généraux?

Somme toute, avec cette nouvelle constitution, qu'allons-nous gagner? La neutralité climatique, une croissance durable, une sage stratégie énergétique, le renforcement des droits fondamentaux, l'optimisation de l'organisation cantonale? Mais tout cela aurait été possible avec la constitution actuelle.

Pour conclure, cet avertissement: seront tenus pour principaux responsables de l'échec de la révision constitutionnelle ceux et celles qui par intransigence n'auront pas voulu prendre en compte les particularités linguistiques et culturelles de notre canton, et, partant, au lieu de renforcer son unité l'auront fragilisée.

Je suis intimement convaincu que nombre de Bas-Valaisans condamnent une telle attitude!